



## **EXTRAITS DU RAPPORT**

**(OSC Spécialiste) – session 2023-2024**

Placée sous la présidence du général Patrick TOUAK, la sélection des OSC-S s'adresse aux détenteurs d'une licence qui souhaitent œuvrer dans un domaine technique ou scientifique. **Dix places étaient offertes pour cette sélection.**

### **I – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA SÉLECTION**

#### **11 – Préambule**

Mise en œuvre pour la première fois sous la forme d'une sélection « type concours », son organisation s'est appuyée sur l'instruction n° 55500 du 12 mai 2022 relative au recrutement, à la formation et à l'emploi des officiers sous contrat de la gendarmerie nationale en reprenant la phase de pré sélection et de sélection des OSC-E en y ajoutant les filières scientifiques prévues pour le concours OGT 2024.

#### **111 – Une phase de présélection**

Elle consiste en l'examen du dossier de chaque candidat, compte tenu des besoins identifiés par la gendarmerie nationale dans les filières suivantes **en 2024**, :

- Cybersécurité, tests d'intrusion et rétro-conception ;
- Systèmes d'information et génie logiciel ;
- Sécurité des systèmes d'information, des réseaux et des fichiers ;
- Systèmes de radiocommunication et de contre mesures électroniques ;
- Électronique, systèmes embarqués, robotique ;
- Intelligence artificielle, sciences des données et analytique des données ;
- Outils et données géomatiques d'aide à la décision opérationnelle et/ou organisationnelle ;
- Traitement du signal et physique des ondes ;
- Sciences physiques et mécaniques ;
- Sciences des matériaux ;
- Chimie analytique, chimie organique et chimie minérale ;
- Biologie médicale, génétique médicale, biologie moléculaire, cytogénétique humaine ;
- Toxicologie et pharmacologie ;
- Anthropologie et archéologie ;
- Entomologie ;
- Ingénierie et management des projets scientifiques ;
- Cryptologie.

Les dossiers comportent une lettre de motivation du candidat, un curriculum vitae et une copie des titres et des diplômes détenus. Aucune note n'est attribuée, les membres de la commission classent les dossiers en deux catégories : « proposé » ou « non proposé ».

#### 112 – Des épreuves de sélection définies comme suit :

- **Une épreuve d'aptitude générale :**

Elle vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à l'état d'officier de gendarmerie au regard de sa personnalité et de sa motivation ainsi que de sa culture générale, ses facultés d'expression et de raisonnement, sa vivacité d'esprit, son équilibre émotionnel et son niveau de qualification. Elle s'articule en deux phases :

- une évaluation individuelle réalisée par un psychologue et destinée à éclairer le président de la commission sur l'adaptabilité du candidat à l'emploi. Cette évaluation ne nécessite aucune préparation particulière et comprend des tests de personnalité et un entretien oral ;

- un entretien individuel du candidat avec la commission (durée 50 minutes, dont 20 minutes de préparation : coefficient 5). Pour cet entretien, les examinateurs disposent, à titre indicatif, du dossier du candidat. Le candidat est invité à tirer 2 sujets au hasard pour choisir l'un d'eux. Le temps pris pour définitivement exprimer son choix est décompté sur son temps de préparation de vingt minutes. L'entretien débute par un exposé de 10 minutes sur un thème général se rapportant à des idées ou à des faits dont la connaissance est nécessaire à la compréhension du monde contemporain. Il se poursuit sous la forme d'un dialogue avec la commission (approfondissement du sujet, autres problématiques sociétales, culture générale et 10 minutes sur le parcours et les motivations du candidat) .

- **Des épreuves sportives (la moyenne des cinq notes est affectée du coefficient 1):**

- natation (50 m nage libre) ;
- course de vitesse (50 m) ;
- course de demi-fond (3000 m) ;
- une épreuve de traction ou de suspension à la barre fixe ;
- une épreuve d'abdominaux.

#### **13 – Déroulement des épreuves orales et sportives de sélection**

Les épreuves se sont déroulées dans de très bonnes conditions matérielles et sans incident au centre d'examen de l'EOGN (bâtiment LTN Darneau), dans les infrastructures sportives de la ville de Melun et du gymnase de l'EOGN.

Le service des sports de l'EOGN a pris en charge l'organisation des épreuves sportives.

## **II – PRÉSÉLECTION**

Le jury a étudié 30 dossiers.

Sur les dossiers étudiés, 25 sont retenus pour l'oral, comprenant 12 hommes et 13 femmes. L'âge des profils présentés à l'oral varie de 22 à 45 ans, avec une moyenne de 29 ans.

### **Remarque sur la forme des dossiers présentés aux membres du jury**

- **Conditions :**

Il appartient au candidat de fournir les pièces constitutives de son dossier en respectant les consignes données :

- lettre manuscrite adressée au ministre de l'intérieur ;
- CV ;
- diplôme équivalent à une licence ;
- certificat médical ;
- une photographie d'identité en couleur (pour les candidats militaires des autres armées et externes).

Peu de remarques sur la forme des dossiers qui est assez simple et efficace avec un CV, une lettre de motivation et le diplôme.

Les candidats ont su présenter des documents de bonne qualité avec des lettres de motivation manuscrites sans fautes majeures d'orthographe et de grammaire et un CV complet et clair.

Pour une sélection en admissibilité ces documents permettent de disposer simultanément de parcours de formation, des expériences professionnelles et des motivations du candidat sont une source suffisante d'informations pour emporter une décision.

Les points essentiels sont présents.

### **Remarque sur le fond des dossiers présentés aux jurys**

Même si la grande majorité des candidats présentait un profil uniquement « PTS / PJGN », leurs dossiers étaient dans l'ensemble bien réalisés pour les attentes de ce recrutement OSC-S notamment pour les candidats déjà dans l'institution, plus particulièrement la valorisation de leur expérience comme la mise en avant de leurs qualités et l'adhésion aux valeurs essentielles de la gendarmerie.

Le parcours des candidats est riche d'expériences professionnelles variées dans plusieurs entreprises.

Globalement, les dossiers comportaient suffisamment de précisions quant aux parcours, qualifications, expériences et motivations des candidats afin d'évaluer l'opportunité de leur pré-sélection.

Seul point « négatif », la date de naissance n'était pas toujours présente (ni dans CV, ni dans lettre de motivation).

### **III – ÉPREUVES ORALES ET SPORTIVES DE SÉLECTION**

#### **31 – Généralités**

Les épreuves orales de sélection se sont déroulées du lundi 12 février au jeudi 15 février 2024 à Melun et les épreuves sportives le vendredi 16 février 2024 à la piscine et au stade de Melun, ainsi qu'au gymnase de l'EOGN.

20 candidats sur les 25 pré-sélectionnés se sont présentés à cette seconde phase de sélection. 19 aux épreuves de sport. Au terme des épreuves et après délibération, la commission a retenu 10 candidats sur liste principale et aucun sur liste complémentaire.

#### **32 – Appréciations par épreuve**

##### **321 – Épreuve d'aptitude générale**

Les notes vont de 17 à 4 et la moyenne générale s'établit à 10,63.

##### **Remarques sur le fond :**

Le niveau des candidats est très hétérogène du fait certainement des conditions de diplômes exigés.

Le niveau de culture générale et de connaissance de l'institution s'avère parfois très faible.

##### **322 – Épreuves sportives**

Les notes vont de 17 à 1,20 et la moyenne générale s'établit à 8,49.

##### **Remarques sur le fond :**

Le niveau des candidats est relativement faible et nombreux sont ceux qui sont insuffisamment préparés.

### **IV – CONCLUSION**

**En synthèse, il est indispensable de mettre en œuvre une communication sur le public ciblé qui sont, en premier lieu, les titulaires d'une licence professionnelle issus des IUT, des BTS ou de licence classique (universités).**

Le général Patrick TOUAK  
Président de la commission de sélection